

ARRETE PROVISOIRE

REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION
57 rue de Billy

Le Maire de Le Plessis Belleville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-24, L. 2213-1 et suivants, les articles L. 2521-1 et suivants, fixant les pouvoirs de police des Maires,

Vu le Code de la Route, article R. 411-8 fixant les pouvoirs de police des Maires en matière de circulation et de stationnement,

Vu le Code Pénal,

Vu de Code de la Voie Routière,

Attendu que des travaux de pavage doivent être effectués par les sociétés SIGNATURE devant le 57 rue de Billy,

Vu l'emprise de chantier et les caractéristiques de la voirie, il est nécessaire d'assurer la sécurité du chantier et du public,

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers et du chantier,

ARRETE

Article n°1 : Le présent arrêté prend effet du 03 au 04 septembre 2026 devant le 57 rue de Billy.

Article n°2 : L'accès et la sortie au parking sera interdit de 08h00 à 17h00 suivant l'avancement des travaux.

Article n°2 : La circulation est restreinte au droit du chantier et la vitesse est limitée à 30km/h à tous les véhicules suivant l'avancement des travaux.

Article n°3 : Le stationnement est interdit à tous les véhicules sauf secours, chantier et services publics au droit du chantier suivant l'avancement des travaux.

Article n°4 : La signalisation réglementaire sera apposée et entretenue par les sociétés SIGNATURE.

Article n°5 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et les contrevenants poursuivis conformément à la Loi.

Article n°6 : Tout véhicule stationné sera considéré comme gênant et pourra être mis en fourrière.

Article n°7 : Monsieur le chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville et les agents placés sous ses ordres, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin et les gendarmes relevant de son autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article n°8 : Il sera notifié à :

- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin,
- Monsieur le Directeur des Services Technique de Le Plessis Belleville,
- SIGNATURE, 1052 route Nationale à Poulainville,

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site
internet de la commune :

03/09/2026

Le Plessis Belleville,
Le 31 août 2026,
Le Maire, C. KORELLE

